



## Ouverture d'un compte bancaire pro

Par **stephiphi**, le **14/03/2012** à **10:10**

Bonjour,rrrnUn créateur d'entreprise dans le domaine agricole, exploitant agricole en son nom, et sous le régime du forfait, est il dans l'obligation de créer un compte professionnel ( compte service agri au crédit agricole par exemple )afin de percevoir des financements agricoles , qu'ils soient extérieurs à la banque ou internes à la banque?rnNe peut on pas fonctionner avec son compte privé ou un second compte privé que l'on réserve au côté professionnel ?rrrnUne fois un compte professionnel ouvert, le client a t il un droit de rétractation dans le délai de 14 jours ?rrrnMerci